CAP - Interventions en Maintenance Technique des Bâtiments

Certification Professionnelle RNCP41833 • Niveau 3 • Fiche d'information

Diplôme & Niveau	CAP - Certificat d'Aptitude Professionnelle (Niveau 3)
Certificateur	**Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse**
Code RNCP	RNCP41833
Modalité d'évaluation	Épreuves ponctuelles terminales (Examen)

Présentation & Débouchés Professionnels

Objectif de la formation : Le titulaire du CAP IMTB réalise des interventions de maintenance préventive et corrective sur les éléments du second œuvre du bâtiment (menuiserie, plâtrerie, peinture, carrelage) ainsi que sur les installations techniques courantes (électricité, plomberie-sanitaire, thermique).

Débouchés professionnels : Agent de maintenance du bâtiment, ouvrier polyvalent d'entretien dans les collectivités (écoles, hôpitaux, mairies), entreprises de services ou gestionnaires de parc immobilier.

Référentiel des Blocs de Compétences & Évaluations

Bloc de compétences	Intitulé & Contenu synthétique	Modalité d'évaluation
RNCP41833BC01 (EP1)	Étude et préparation d'une intervention : analyse du dossier technique, choix des outillages, préparation du chantier.	Épreuve pratique & orale ponctuelle
RNCP41833BC02 (EP2)	Réalisation d'un ouvrage courant : pose et réparation d'éléments de menuiserie, plâtrerie, carrelage, peinture et revêtements.	Épreuve pratique ponctuelle
RNCP41833BC03 (EP3)	Réalisation de travaux spécifiques : interventions sur installations électriques, domotiques, plomberie-sanitaire et thermique.	Épreuve pratique ponctuelle
RNCP41833BC04 (EG1)	Français et Histoire-Géographie - Éducation civique	Épreuves écrites & orales ponctuelles
RNCP41833BC05 (EG2)	Mathématiques et Physique-Chimie	Épreuve écrite ponctuelle
RNCP41833BC06 (EG3)	Éducation physique et sportive (EPS)	Épreuve pratique ponctuelle
RNCP41833BC07 (EG4)	Prevention-Sante-Environnement (PSE)	Épreuve écrite ponctuelle
RNCP41833BC08 (EG5)	Langue vivante étrangère	Épreuve orale ponctuelle

Modalités de Validation du Diplôme

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve (évaluations ponctuelles). Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ils reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves (épreuves ponctuelles terminales). Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.